



Fin bail à construction pour SCI

Par **mariet09**, le **13/01/2014** à **20:59**

[fluo]bonjour[/fluo]

le bail à construction de 30 ans du terrain appartenant à notre SCI arrive à échéance au 28 février prochain. les bâtiments construits par le preneur reviennent à la SCI sans indemnité. comment enregistrer en comptabilité ce nouvel actif ?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]